

Formation « sensibilisation au RGPD, droits, devoirs et obligations »
(MAJ janvier 2021)

JOUR 1 : LES CONCEPTS FONDAMENTAUX DU RGPD ET LES DROITS DES PERSONNES

DUREE	1 jour (7h)
PRIX	Formule inter entreprise : 400 €HT par participant à partir de 4 participants Formule intra : 1000 €HT, maximum 10 personnes par session.
PUBLIC VISE	Cette formation est à destination de tous les acteurs de l'entreprise souhaitant comprendre les enjeux et impacts du RGPD dans leurs activités au quotidien en relation avec les clients, les autres services internes et les partenaires de l'entreprise, mais aussi à destination de toute personne intéressée par le RGPD à titre individuel, afin de développer ses compétences et améliorer son employabilité.
PREREQUIS	Aucun
OBJECTIFS	A l'issue de ce module, les participants seront capables de : <ul style="list-style-type: none"> o Connaître les définitions et concepts du règlement européen o Comprendre les enjeux et impacts du RGPD pour les TPE et PME entreprises et leur environnement de travail interne et externe. o Connaître les droits des personnes concernées et comprendre l'exercice des leurs droits sur la gestion de leurs données personnelles et les recours.
MOYENS D'ENCADREMENT	Cette formation est dispensée par un formateur conseil, Arnaud GARCIA. Expert en RGPD et formé à la cybersécurité, il intervient auprès des entreprises dans leurs projets de mise en conformité RGPD. Plus largement, il accompagne toutes organisations dans leur démarche de gouvernance des données avec une approche par processus métiers visant à valoriser et optimiser une utilisation respectueuse des données, comme consultant conseil ou comme DPO externalisé (Data Protection Officer / Délégué à la Protection des Données) . Avec une expérience longue auprès d'Editeurs / intégrateurs de logiciels de gestion (SSII / ESN), il mène également auprès des entreprises des audits d'organisation du système d'information, des missions de réaction de cahier des charges et d'aide au choix de logiciels et ERP, des accompagnements en direction de projets informatiques (AMOA) et en conduite du changement. Formateur expert, il intervient de façon récurrente auprès d'écoles supérieures en informatique, communication et marketing pour enseigner la réglementation sur la gestion des données personnelles et sa mise en œuvre pratique.
ACCESSIBILITE A LA FORMATION	Cette formation peut être accessible aux personnes en situation de handicap. Pour plus de renseignement, nous contacter.
METHODES PEDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> o Apports théoriques et exemples o Echanges participants/formateur, brainstorming
FORMATS DE LA FORMATION	Cette formation peut être délivrée selon diverses modalités : <ul style="list-style-type: none"> o En format intra-entreprise, au sein de l'entreprise concernée, dans le respect des conditions d'accueil et du règlement intérieur de l'établissement. o En format inter-entreprise, dans des salles de formation extérieures louées par PROJECTEEC et répondant aux règles des ERP Les formations peuvent être assurées indifféremment en présentiel ou en distanciel selon les contraintes environnementales ou opérationnelles. Les participants reçoivent au plus tard la veille de la formation une convocation par mail ou tout autre moyen adapté leur rappelant tout ou partie des informations suivante le cas échéant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les dates et horaires de la formation ▪ L'adresse et les conditions d'accès (pour les formations présentiels) ▪ Les informations concernant les pauses et la prise de repas

Formation « sensibilisation au RGPD, droits, devoirs et obligations »
(MAJ janvier 2021)

JOUR 1 : LES CONCEPTS FONDAMENTAUX DU RGPD ET LES DROITS DES PERSONNES

<p>PARTICULARITES LIEES AU DISTANCIEL</p>	<p>Pour les formations distancielles le courriel ou courrier reçu rappelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le lien de connexion sur lequel il faut cliquer pour accéder à la formation à distance via un outil de visioconférence reconnu comme Zoom ou Microsoft Teams, qu'il n'est pas nécessaire d'installer sur le poste du participant, - les prérequis d'environnement qu'il appartient au participant de vérifier, idéalement la veille, avant de se connecter à distance.
<p>PROGRAMME DETAILLE</p>	<p>La portée du Règlement Général sur la Protection des Données</p> <ul style="list-style-type: none"> - Champ d'application du règlement, exclusions et sujets connexes - Le RGPD et la loi informatique et libertés <p>Le principe de responsabilité (accountability)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour l'organisation interne ou dans le cadre des activités clients et autres tiers - La démarche d'autocontrôle obligatoire des organisations <p>Les Données à Caractère Personnel (DCP)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une donnée à caractère personnel au sens du RGPD c'est quoi ? - Les données nécessitant une vigilance particulière <p>Comprendre La notion de « Traitement » des DCP au sens du RGPD</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qu'est qu'un traitement ? - Caractéristiques et conditions de validité d'un traitement <p>La notion spécifique de consentement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caractéristiques du consentement, pourquoi et pour qui - Le caractère explicite (notion d'Opt'in) ou non du consentement - La preuve du consentement <p>Des devoirs aux obligations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La démarche de mise en conformité jusqu'à la documentation de la conformité - Les autorités de contrôle, le rôle de la CNIL, l'Europe <p>Les droits renforcés des personnes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Droits existants et renforcés - Les nouveaux droits - Les limitations aux droits des personnes <p>Les recours des personnes concernées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réclamation auprès ou contre une autorité de contrôle - Recours juridictionnel contre un responsable de traitement ou sous-traitant - Actions de représentation
<p>EVALUATION</p>	<p>Avant de débiter, un tour de table permet aux participants de se présenter et d'évoquer leurs attentes de formation.</p> <p>En début de formation, le participant est invité à remplir un questionnaire d'évaluation sur sa compréhension actuelle du RGPD. Sous forme d'affirmation ou choix multiples (reçu sous forme papier ou accessible en ligne), il permet d'identifier les notions acquises, non acquises ou en cours d'évaluation.</p> <p>En fin de formation, un QCM de validation des acquis est proposé portant sur l'intégralité du module, qui est noté.</p>
<p>CONTACT ET ASSISTANCE</p>	<p>Pour toute demande d'information et d'assistance sur le déroulement de la formation :</p> <p>formation@projecteec.com Arnaud GARCIA, PROJECTEEC 06 84 80 39 98</p>

Formation « sensibilisation au RGPD, droits, devoirs et obligations »
(MAJ janvier 2021)

JOUR 2 : DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES ENTREPRISES, LES ETAPES DE LA CONFORMITE

DUREE	1 jour (7h)
PRIX	Formule inter entreprise : 400 €HT par participant à partir de 4 participants Formule intra : 1000 €HT, maximum 10 personnes par session.
PUBLIC VISE	Cette formation est à destination de tous les acteurs de l'entreprise souhaitant comprendre les enjeux et impacts du RGPD dans leurs activités au quotidien en relation avec les clients, les autres services internes et les partenaires de l'entreprise, mais aussi à destination de toute personne intéressée par le RGPD à titre individuel, afin de développer ses compétences et améliorer son employabilité.
PREREQUIS	Avoir suivi la 1 ^{ère} journée de formation : « Les concepts fondamentaux du RGPD et les droits des personnes »
OBJECTIFS	A l'issue de ce module, les participants seront capables de : <ul style="list-style-type: none"> o Comprendre les principes à respecter par les organisations lors de la collecte et du traitement de données personnelles. o Identifier les responsabilités, les obligations et les risques pour l'organisation
MOYENS D'ENCADREMENT	Cette formation est dispensée par un formateur conseil, Arnaud GARCIA. Expert en RGPD et formé à la cybersécurité, il intervient auprès des entreprises dans leurs projets de mise en conformité RGPD. Plus largement, il accompagne toutes organisations dans leur démarche de gouvernance des données avec une approche par processus métiers visant à valoriser et optimiser une utilisation respectueuse des données, comme consultant conseil ou comme DPO externalisé (Data Protection Officer / Délégué à la Protection des Données) . Avec une expérience longue auprès d'Editeurs / intégrateurs de logiciels de gestion (SSII / ESN), il mène également auprès des entreprises des audits d'organisation du système d'information, des missions de réaction de cahier des charges et d'aide au choix de logiciels et ERP, des accompagnements en direction de projets informatiques (AMO) et en conduite du changement. Formateur expert, il intervient de façon récurrente auprès d'écoles supérieures en informatique, communication et marketing pour enseigner la réglementation sur la gestion des données personnelles et sa mise en œuvre pratique.
ACCESSIBILITE A LA FORMATION	Cette formation peut être accessible aux personnes en situation de handicap. Pour plus de renseignement, nous contacter.
METHODES PEDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> o Apports théoriques et exemples o Echanges participants/formateur, brainstorming,
FORMATS DE LA FORMATION	Cette formation peut être délivrée selon diverses modalités : <ul style="list-style-type: none"> o En format intra-entreprise, au sein de l'entreprise concernée, dans le respect des conditions d'accueil et du règlement intérieur de l'établissement. o En format inter-entreprise, dans des salles de formation extérieures louées par PROJECTEEC et répondant aux règles des ERP <p>Les formations peuvent être assurées indifféremment en présentiel ou en distanciel selon les contraintes environnementales ou opérationnelles.</p> <p>Les participants reçoivent au plus tard la veille de la formation une convocation par mail ou tout autre moyen adapté leur rappelant tout ou partie des informations suivante le cas échéant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les dates et horaires de la formation ▪ L'adresse et les conditions d'accès (pour les formations présentiels) ▪ Les informations concernant les pauses et la prise de repas

Formation « sensibilisation au RGPD, droits, devoirs et obligations »
(MAJ janvier 2021)

JOUR 2 : DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES ENTREPRISES, LES ETAPES DE LA CONFORMITE

<p>PARTICULARITES LIEES AU DISTANCIEL</p>	<p>Pour les formations distancielles le courriel ou courrier reçu rappelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le lien de connexion sur lequel il faut cliquer pour accéder à la formation à distance via un outil de visioconférence reconnu comme Zoom ou Microsoft Teams, qu'il n'est pas nécessaire d'installer sur le poste du participant, - Les prérequis d'environnement qu'il appartient au participant de vérifier, idéalement la veille, avant de se connecter à distance.
<p>PROGRAMME DETAILLE</p>	<p>Le respect des principes de traitement pour les professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les 6 principes encadrant le traitement des DCP - Bien définir sa base légale de traitement <p>Les responsabilités des professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les différents statuts de responsabilité - Comment déterminer si l'on est responsable de traitement ou sous-traitant - La responsabilité en cascade ou conjointe <p>Les obligations incombant aux professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - La documentation de la conformité et la démarche d'audit - L'information des personnes et la gouvernance des DCP - Le respect du Privacy By Design, la protection et la confidentialité des DCP <p>Les sanctions à l'encontre des organisations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amendes administratives - Condamnations pénales <p>LES ETAPES DE LA CONFORMITE</p> <ul style="list-style-type: none"> - La connaissance de l'organisation et cartographie des traitements - L'interrogation des sous-traitants - La Documentation de la conformité - Les mesures de sécurité et la politique de Privacy By Design - Les études d'impact - La mise en place d'une gouvernance des données personnelles - La gestion des incidents - La tenue globale et dynamique de la conformité <p>LE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qu'est-ce qu'un Délégué à la protection des données (Data Protection Officer) - Les missions du DPO (Data Protection Officer) - Les cas de recours à un DPO
<p>EVALUATION</p>	<p>En début de formation, un temps est consacré au rappel des contenus abordés sur les formations passées, ainsi qu'un moment d'échange ou d'approfondissement spécifique sur des questions ou points soulevés par les participants</p> <p>En fin de formation, un QCM de validation des acquis est proposé portant sur l'intégralité du module, qui est noté.</p>
<p>CONTACT ET ASSISTANCE</p>	<p>Pour toute demande d'information et d'assistance sur le déroulement de la formation :</p> <p>formation@projecteec.com Arnaud GARCIA, PROJECTEEC 06 84 80 39 98</p>